



## ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/DH  
N° 029-2023

**Objet : Occupation du domaine public pour tournage**

Le Maire de la Commune de Touques,

**Vu** le code de la route,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la demande présentée par l'association OFF COURTS, représentée par Monsieur Samuel PRAT, d'occuper le domaine public routier afin d'effectuer un tournage, le vendredi 14 avril 2023, de 17h à 21h, situé dans les rues suivantes :

- Chemin de Saint Pierre
- Chemin du Marais de Lévêque
- Rue de Meautry
- Carrefour rues de Meautry et rue Louvel et Brière

**Considérant** qu'il convient d'autoriser l'occupation du domaine public routier de la ville de Touques pour permettre le bon déroulement de cet événement, dans des conditions de sécurité satisfaisantes,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

## ARRETE

**Article 1 :** L'autorisation est donnée à Monsieur Samuel PRAT d'occuper le domaine public routier afin d'effectuer un tournage, le vendredi 14 avril 2023, de 17h à 21h, dans les rues susvisées.

**Article 2 :** Pendant cette période, la circulation ne sera pas interdite mais pourra être neutralisée ponctuellement (moins de 1 minute).

**Article 3 :** L'organisateur prendra toutes les mesures nécessaires liées à la sécurité des personnes et des biens et respectera les conditions de sécurité, les dispositions concernant l'ordre et la tranquillité publique.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté sera transmise aux Services Techniques Municipaux et l'association OFF COURTS.

Fait à Touques le 12/04/2023

Le Maire

Colette NOUVEL ROUSSELOT

